



PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX

PERIMETRE DES ZAC NON ACHEVES

Ville de Collégien
PLAN LOCAL D'URBANISME



06.B.1

DROIT DE PREEMPTION ET PERIMETRE

1/5000^{ème}



Document approuvé le 15 décembre 2018